

PROGRAMME DE FORMATION

Mise en place de la conduite raisonnée du vignoble PIC SAINT LOUP

OBJECTIFS :	Etre capable de raisonner la protection en fonction des règles de décision et de l'estimation du risque. Etre capable de reconnaître les ravageurs, maladies et auxiliaires. Etre capable de noter les interventions au vignoble et leurs motivations. Etre capable d'étalonner un pulvérisateur et un appareil de désherbage.
PUBLIC	Exploitants Agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux Du Pic Saint Loup
LIEU :	Salle : Cave Coopérative de VALFLAUNES Terrain : sur les communes du Secteur du Pic Saint Loup
DATES :	2012 : 7 journées d'avril à décembre. Dates encore non définies. Pour plus d'informations, se rapprocher de votre cave ou de votre conseiller viticole
CONTACTS	Jean-René CAMBOURNAC ☎ 04 67 20 88 40 Jennifer LEBLOND ☎ 04 67 20 88 59
INTERVENANT :	Jean-René CAMBOURNAC – Technicien Viticole Chambre d'Agriculture de l'Hérault
MOYENS PEDAGOGIQUES :	En salle : exposés participatifs – supports papier – projections. Terrain : observations au vignoble
DUREE :	20 heures
COUT :	486 € (prise en charge partielle par votre fonds de formation, le FEADER et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault) Pour les ressortissants VIVEA : prix restant à votre charge 00 € Pour les autres publics, nous consulter.
ATTESTATION :	Une attestation est remise aux participants à la fin de la formation.

✓ **1ERE SEANCE : 2 HEURES - SALLE ET TERRAIN**

10 h 00- 12 h 00 : *INTERVENANT : JEAN-RENE CAMBOURNAC*
Tour de table
Choix des parcelles

✓ **2EME A 7 EME SEANCE : 2,5 H SUR LE TERRAIN**

10 h 00- 12 h 30 : *INTERVENANT : JEAN-RENE CAMBOURNAC*
Observation des maladies (oïdium, mildiou, botrytis...) en fonction du cycle végétatif de la vigne et mise en place des stratégies adaptées
Observation des ravageurs (acariens, tordeuses de la grappe, cicadelles...) et auxiliaires, détermination des seuils d'intervention
Raisonnement des interventions à la parcelle.

✓ **8 A 10 EME SEANCE : 3 HEURES EN SALLE**

9h00- 12 h 00 : *INTERVENANT : JEAN-RENE CAMBOURNAC*
Bilan de la formation

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer le plus rapidement possible à
Jennifer LEBLOND Formation
Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Mas de Saporta CS 10010 - 34875 LATTES
Tél. : 04 67 20 88 59 - Fax : 04 67 20 88 96 – mail : leblond@herault.chambagri.fr

Mme, Mlle, M. _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Tel _____ Portable _____

Fax _____ mail _____

Date et lieu de naissance _____ Département : _____

Production principale _____

Participera à la formation :

Conduite Raisonnée – Pic Saint Loup

Ressortissants VIVEA :

Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial :
En cours d'installation (PPP)¹ : Cotisant solidaire

Salariés :

Salarié FAFSEA Salarié OPCA2 Autre fonds (à préciser)

Documents obligatoires à joindre :

► **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**
 - L'attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA²
- **Pour les personnes en cours d'installation :**
 - Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP
- **Pour les cotisants solidaires :**
 - Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

► **Pour les salariés :**

- ✓ **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**
 - Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
 - Salariés OPCA2 : contacter 04 42 20 93 52



Fait à _____ le _____

Signature



¹ Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.

² Pour les exploitants agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux, à demander à la MSA, au responsable de votre dossier dont le n° de tél figure en haut à gauche de votre «bordereau d'appel de cotisation»